



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/388
22 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 37 b) de l'ordre du jour
provisoire*

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Aide à la reconstruction et au développement du Liban

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	3
I. SITUATION GÉNÉRALE	2 - 31	3
A. Gouvernement	2 - 3	3
B. Économie	4 - 12	3
C. Situation d'urgence	13 - 14	5
D. Reconstruction	15 - 27	6
E. Personnes déplacées	28 - 31	9
II. RÔLE ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES .	32 - 117	10
A. Aide des Nations Unies à la reconstruction et au développement du Liban	35 - 48	11
B. Secrétariat de l'ONU	49 - 55	14

* A/49/150.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	56 - 63	15
D. Programme des Nations Unies pour le développement	64 - 74	16
E. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	75 - 82	17
F. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	83 - 85	19
G. Programme alimentaire mondial	86	20
H. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	87 - 89	20
I. Organisation internationale du Travail	90 - 95	21
J. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	96 - 100	21
K. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	101 - 105	22
L. Organisation mondiale de la santé	106 - 109	23
M. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	110 - 112	24
N. Banque mondiale	113 - 116	24
O. Fonds monétaire international	117	25
III. CONCLUSIONS	118 - 119	25

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale conformément à sa résolution 48/450. Il rend brièvement compte des progrès accomplis au Liban entre le 1er août 1993 et le 31 juillet 1994 dans l'application des dispositions de la résolution 47/155 du 18 décembre 1992.

I. SITUATION GÉNÉRALE

A. Gouvernement

2. Depuis la nomination du gouvernement actuel en octobre 1992, les effets du développement et de la reconstruction nationale sont devenus manifestes dans la vie quotidienne du Liban. La confiance a nettement progressé dans les milieux d'affaires, la monnaie locale s'est appréciée par rapport au dollar et la communauté internationale des donateurs s'est montrée prête à contribuer à la reconstruction et à la relance économique du pays. Pour accompagner cette évolution et atteindre les objectifs de l'Accord de Taef, le Gouvernement libanais continue de chercher la solution des questions de politique nationale et d'ordre public sur l'ensemble du territoire. Il considère néanmoins le maintien de l'occupation israélienne dans le sud du pays comme un obstacle à la reprise de l'économie.

3. Même si son action visait plus particulièrement la reconstruction et la réconciliation nationales, le Gouvernement s'est aussi occupé d'autres problèmes, notamment de la situation dans le sud et du processus de paix au Moyen-Orient. Le Liban a déterminé sa position en étroite collaboration avec la Syrie et a décidé de ne pas participer aux pourparlers multilatéraux du processus de paix au Moyen-Orient consacrés aux problèmes régionaux parce qu'il estimait que ses négociations bilatérales avec Israël n'avaient pas avancé. L'importance des événements dont la région est le théâtre et l'évolution des perspectives d'avenir ont rendu d'autant plus sensible la nécessité de coordonner la politique économique avec la Syrie en vue d'instituer à moyen terme un marché commun. Les deux pays ont signé un accord de coopération et de coordination économiques en septembre 1993 et plusieurs protocoles et accords économiques portant sur l'agriculture, l'énergie, le tourisme, les transports et le transit des marchandises ont été signés, puis approuvés par le Parlement libanais en février 1994.

B. Économie

4. L'économie a montré des signes encourageants d'amélioration en 1993 dans le cadre du programme d'ajustement structurel et macro-économique mis en place par le Gouvernement. Pour 1993, la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) a été évaluée à 7 % (7,5 milliards de dollars), contre 4 % en 1992. Le moteur de cette croissance a été l'afflux de capitaux d'un montant brut de 4,5 milliards de dollars et une augmentation évaluée à 21,5 % des investissements privés, qui ont atteint 2,4 milliards de dollars. Le volume des exportations a doublé en 1993 et dépassé de peu le milliard de dollars, ce qui représente moins de 15 % du total des importations. La balance des paiements a dégagé un excédent de plus d'un milliard de dollars des États-Unis. Les réserves de la Banque centrale ont augmenté de 175 millions de dollars pour

/...

atteindre 1,6 milliard à la fin de l'année 1993. Le taux de l'inflation, qui était de 131,1 % en 1992, est estimé à 8,9 % en 1993, soit le taux le plus bas des 10 dernières années. La livre libanaise (LL) s'est appréciée de 6,9 %, passant de 1 838 à 1 711 livres libanaises pour 1 dollar. Les progrès enregistrés dans le domaine des finances publiques sont tout aussi encourageants : le déficit public a été réduit de 56,1 % des dépenses en 1992 à 49,9 % en 1993 grâce à une augmentation de 78,7 % des recettes, lesquelles sont passées de 982 milliards à 1 755 milliards de livres libanaises en raison surtout de l'amélioration des recouvrements.

5. Pour ce qui est du premier semestre de 1994, les principaux indicateurs économiques et financiers montrent que le Liban progresse sur la voie d'une relance économique saine, malgré un ralentissement de l'économie marqué par la chute des exportations et la stagnation des investissements dans les secteurs productifs. Les résultats des secteurs du bâtiment-travaux publics et des finances restent bons.

6. Le fait que le Gouvernement ait réussi au cours des 18 derniers mois à jeter les bases de la stabilité financière et monétaire a permis de réorienter les dépenses prévues, de soutenir plus encore la reprise et de stimuler la reconstruction. Les dépenses publiques prévues pour 1994 s'élèvent à 2,7 milliards de dollars, soit 25 % de plus qu'en 1993; elles se répartissent comme suit : 36 % pour les dépenses courantes (60 % en 1993), 28 % pour le service de la dette (45 % en 1993), 36 % pour les investissements (15 % en 1993). Le budget de la défense compte pour plus de 20 % des dépenses prévues (non compris le remboursement de la dette), proportion qui reste élevée par rapport aux budgets de l'éducation (9 %) et de la santé (5 %). L'impasse budgétaire, qui s'élevait à 50 % en 1993, devrait se réduire à 42 % en 1994, ce qui permettrait d'améliorer la stabilité monétaire et économique et d'accélérer la relance et le développement de l'économie.

7. Le Gouvernement a intensifié ses efforts et a accordé la priorité absolue au soutien du développement du secteur privé pendant le premier semestre de 1994. L'orientation principale de sa politique économique semble saine. Elle vise particulièrement la réduction du déficit, la maîtrise de l'inflation et la stabilisation des taux de change, ce qui permet de renforcer graduellement la confiance et de stabiliser l'économie. La réalisation des objectifs de la politique économique stimulera la reprise et contribuera à l'instauration d'un climat de croissance et de productivité des investissements, attirant et orientant dans le sens de la reconstruction les ressources du secteur privé et les financements extérieurs.

8. Au niveau des ménages et des particuliers, la situation socio-économique reste insatisfaisante, voire difficile, malgré les bons résultats macro-économiques. Le lancement tardif des activités de reconstruction et le retard qui s'en est ensuivi pour la reprise économique et la création d'infrastructures ont compromis l'amélioration de la situation sociale. Le fait que les pouvoirs publics n'aient rien entrepris ces derniers temps pour réduire l'écart croissant entre riches et pauvres ni participé au développement a de quoi inquiéter fortement.

9. La qualité des services publics s'est améliorée dans une certaine mesure pendant le premier semestre de 1994. Le coût de la vie est un facteur qui limite l'accès des secteurs pauvres de la population (qui compteraient actuellement un Libanais sur deux) aux services de base de santé et d'enseignement; le développement physique et l'état de santé de beaucoup d'enfants s'en ressentent. Un accord salarial modéré pour le secteur public, le premier depuis 1992, a finalement été approuvé par le Parlement en juillet 1994.

10. Le tout nouveau Ministère de l'environnement a intensifié ses efforts pendant la période à l'examen pour aborder un large éventail de graves problèmes écologiques. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale mènent l'action en faveur de l'élaboration d'une politique nationale et de la création de capacités institutionnelles.

11. Le Gouvernement libanais, soutenu par le Gouvernement syrien, a redoublé d'efforts pendant la période pour faire disparaître les cultures illicites et réduire le trafic des drogues. Les cultures illicites sont devenues marginales, comme l'a confirmé la mission entreprise par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pendant le deuxième trimestre de 1994. Néanmoins, la situation dans les régions nord de la Bekaa et d'Hermel appelle d'urgence un effort général d'aide pour les revenus de remplacement et divers investissements dans les infrastructures et les services publics. Le trafic et la transformation des drogues restent un sujet de grande préoccupation.

12. Les résultats macro-économiques de la période ont été satisfaisants. De nouvelles initiatives sont néanmoins nécessaires pour stimuler la relance économique et remédier aux problèmes sociaux et institutionnels. Il est également d'une importance décisive que le Gouvernement adopte un certain nombre de mesures structurelles, comme le logement et la réintégration des populations déplacées, la mise en valeur des ressources humaines et le recyclage de la main-d'oeuvre, la réforme de la fiscalité pour établir une assiette stable et accroître les recettes de façon équitable, et la réforme de l'administration publique pour rétablir des modes de gestion performants et assurer l'utilisation efficace des ressources.

C. Situation d'urgence

13. Le Gouvernement a réagi rapidement et résolument sur les plans diplomatique, politique et humanitaire aux attaques israéliennes menées contre le Liban à la suite des tirs de roquette dans le nord d'Israël, à la fin de juillet 1993. Il a décidé de transformer le Haut Comité de secours en Comité ministériel présidé par le Premier Ministre. Le Haut Comité est chargé de l'élaboration des politiques et de la coordination et de la direction générales des opérations de secours d'urgence.

14. Après des années d'instabilité dans le sud du Liban, on a assisté pour la première fois à une réaction véritablement nationale de tous les éléments des secteurs public et privé, soutenus par le système des Nations Unies. Une action déterminée a tout d'abord permis de répondre aux besoins urgents. En outre, le Gouvernement libanais a mis en jeu l'ensemble des quelques ressources dont il dispose. À sa demande, une mission interorganisations a évalué les besoins

humanitaires dans le sud du Liban et dans la Bekaa occidentale, besoins dont la plus grande partie a pu être satisfaite.

D. Reconstruction

1. Planification du redressement

15. Le Gouvernement a continué d'accorder la priorité au processus de planification, tout en mettant davantage l'accent sur le redressement à moyen et à long terme et les besoins du développement. La version finale d'Horizon 2000, le plan décennal du pays, a été présentée au Gouvernement par le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR) au début de 1994. Son objectif est de rétablir la position du Liban parmi les plus riches des nations à revenu moyen, d'ici à l'an 2002. Il s'articule sur trois grands axes : restauration générale de l'infrastructure minimale, infrastructure sociale comprise; distribution régionale équilibrée des investissements publics; et encouragement du développement du secteur privé par des incitations à l'épargne. Ce plan sera exécuté en trois phases, pour un coût de 13 milliards de dollars (y compris le service de la dette). Les prêts et les dons d'origine étrangère couvriront environ 59 % (7,6 milliards de dollars) des dépenses totales, la contribution du Gouvernement s'élevant environ à 41 % (5,3 milliards de dollars).

2. Exécution

16. La première phase comprend le Programme national de relèvement d'urgence (PNRU) et le Programme parallèle de redressement et de développement. Le PNRU, conçu en 1992, est un programme triennal de 2 milliards 240 millions de dollars dont le but est de remettre en service l'infrastructure des services publics et d'atténuer les difficultés sociales. La préparation du PNRU a fait l'objet de consultations fréquentes et approfondies avec la Banque mondiale; il prévoit 1 milliard 521 millions de dollars d'investissements publics à effet d'entraînement important, 355 millions de dollars de crédits pour le secteur privé et 362 millions de dollars d'assistance technique.

17. Le Programme parallèle (PPRD) comprend d'autres éléments tenus pour indispensables à la réalisation des trois premières années du programme. Il consacre le tiers de son budget à l'exécution d'un certain nombre de projets du PNRU, et le reste à des nouveaux projets d'infrastructure. Il a également pour objectif d'apporter des améliorations plus durables dans des domaines tels que les services sociaux, le logement et la réinstallation, l'assainissement et l'environnement, dans un effort visant à consolider à la fois la stabilité sociale et la dynamique du redressement au sein de la population libanaise. Le succès de ce programme dépend de la fermeté des mesures que l'on prendra pour modifier la fiscalité et réformer les institutions afin d'élargir et d'améliorer les compétences en matière d'exploitation et d'entretien des infrastructures, et de rendre le poids de la dette plus facile à porter.

18. L'exécution des projets des deux programmes a finalement débuté au milieu de l'année 1993. Les premiers engagements concernent surtout les secteurs suivants : électricité, télécommunications, eau, déchets et enseignement. À la fin du mois de mai 1994, 380 contrats de construction et de services de consultant étaient en cours, pour un montant de 625 millions de dollars.

/...

En juillet 1994, des projets d'un montant total de 2,5 milliards de dollars étaient soit en cours d'exécution, soit en passe d'être exécutés, soit mis en adjudication.

19. De grands projets sont en cours d'exécution dans des secteurs clefs des services publics : a) électricité [relèvement des centrales thermiques et hydroélectriques (66 millions de dollars), rénovation des lignes de transport et des sous-stations (80 millions de dollars), remise en état du réseau de distribution dans le Grand Beyrouth (42 millions de dollars) et en dehors (52 millions de dollars)]; b) télécommunications [contrats portant sur la commutation d'un million de lignes (78 millions de dollars) et services de consultant pour la restauration du réseau (13 millions de dollars)]; c) distribution d'eau [première année de travaux de remise en état du réseau de distribution d'eau (cinq contrats, 36 millions de dollars)]; d) transports [développement de la piste est et des aires de stationnement de l'aéroport international de Beyrouth (80 millions de dollars), reconstruction et modernisation du réseau des services routiers dans la région de Beyrouth (30 millions de dollars), modernisation du réseau des services routiers dans la banlieue sud de Beyrouth (20 millions de dollars), services de consultant pour la route de ceinture de Beyrouth (13 millions de dollars), pour l'architecture et le contrôle des travaux de l'aéroport international de Beyrouth (13 millions de dollars)]; e) enseignement [restauration et équipement des bâtiments scolaires publics (24 millions de dollars)]; f) agriculture et irrigation [projet de petit élevage dans la Bekaa (20 millions de dollars)].

20. On peut s'attendre que la population tire, dès le début de 1995, des avantages considérables des projets achevés, en particulier dans les domaines suivants : électricité (déjà disponible 15 heures par jour, contre la moitié il y a 18 mois); communications (l'installation des centres électroniques de télécommunications progresse comme prévu); enseignement (la moitié des 1 260 écoles publiques sont déjà restaurées); gestion des déchets (service satisfaisant de ramassage et d'élimination des ordures dans le Grand Beyrouth); transports (meilleure circulation vers et dans le Grand Beyrouth). Le relèvement des banlieues nord et sud de Beyrouth, qui comprendra la construction d'infrastructures de base et de routes dans deux quartiers densément peuplés de la ville, commencera à la fin 1994.

21. La situation sociale et les conditions de vie dans les régions rurales et les zones urbaines et industrielles méritent également l'attention des décideurs. Dans les années à venir, il faudra investir dans l'infrastructure sociale, l'enseignement de base et la formation professionnelle, l'atténuation des effets du paupérisme, et la protection de l'environnement. En outre, le succès de la reconstruction dépend de la restauration et de la réforme des administrations publiques. Les efforts en ce sens n'en sont qu'à leurs débuts.

22. La reconstruction du centre de Beyrouth se fait sous le contrôle du CDR, agissant par l'intermédiaire d'une association de droit privé composée de représentants d'anciens propriétaires, preneurs à bail, et investisseurs. La Société libanaise de développement et de reconstruction du centre de Beyrouth (SOLIDERE) a été créée au début de 1994 avec un capital total de 1,8 milliard de dollars. Le programme de reconstruction du centre de Beyrouth couvre une zone de 1,6 million de mètres carrés, dont 450 000 mètres carrés de terrains asséchés

en bord de mer; il s'étalera sur une période de 25 ans. La première phase commencera en septembre 1994 avec la reconstruction des infrastructures publiques du centre de la ville. La reconstruction des anciens souks a fait l'objet d'un concours international d'architecture, et les travaux devraient commencer en 1995.

3. Financement

23. Les projets relevant du PRNU et du PPRD sont financés par le Gouvernement libanais, des sources extérieures et le secteur privé. Le Gouvernement apporte généralement 10 à 20 % du coût total des projets outre qu'il finance les projets pour lesquels aucune ressource extérieure n'est disponible. En décembre 1993, il avait ainsi fourni un peu moins de 100 millions de dollars. À la fin de mai 1994, les fonds disponibles provenant de sources publiques extérieures s'élevaient à 1 milliard 635 millions de dollars, dont 335 millions sous forme de dons et 1 milliard 300 millions sous forme de prêts. Les principales sources de financement sont le Fonds arabe de développement économique et social, le Fonds saoudien de développement, le Fonds koweïtien de développement économique et social, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement/Union européenne et le Gouvernement italien; ensemble, ces sources représentent 85 % du financement disponible. Le système des Nations Unies, la Banque mondiale mise à part, a fourni 10 millions de dollars sous forme de prêts à des conditions de faveur par l'intermédiaire du Fonds international de développement agricole (FIDA) et près de 40 millions de dollars sous forme de dons au titre de l'assistance technique. En juin 1994, la Banque mondiale a prêté 57,2 millions de dollars destinés à la remise en état et à l'extension du réseau d'irrigation, et octroyé au Ministère des finances un prêt de 19,9 millions de dollars au titre de l'assistance technique (qui s'ajoute au prêt destiné au relèvement et à la reconstruction d'urgence octroyé en 1993).

4. Gestion

24. Le CDR, qui est l'organisme national de coordination, a continué de fournir un travail de qualité au cours de la période. À son efficacité s'est conjuguée la transparence de son système d'exécution. Soucieux d'améliorer son fonctionnement, le CDR est en train de structurer son organisation interne et d'étoffer son personnel. Il est également en voie de créer un système d'information de gestion centré sur une base de données intégrée qui couvrira une grande partie de ses fonctions principales.

5. Mobilisation des ressources

25. Tout au long de la période, les autorités nationales ont cherché à sensibiliser les donateurs et à mobiliser les ressources nécessaires au PRNU. Le Gouvernement dans son ensemble est conscient qu'il est urgent de restaurer l'infrastructure et de relancer l'économie, sans quoi le pays courra de plus en plus le risque de se marginaliser dans sa propre région. On s'inquiète de ne pouvoir mobiliser l'aide nécessaire au financement du PRNU, en particulier sous forme de dons. Selon des représentants des pouvoirs publics et du secteur privé, ces difficultés peuvent s'expliquer par le fait que le processus de paix au Moyen-Orient n'a pas encore fait de progrès satisfaisants au Liban. Le règlement général de la situation facilitera la coordination d'un effort global

de reconstruction du Moyen-Orient, avec l'assistance particulière des États arabes producteurs de pétrole.

26. Au cours de la période, le Gouvernement a voulu établir le cadre juridique et la réglementation qui permettraient le développement du marché de capitaux et la création de mécanismes de lancement de nouveaux instruments financiers, afin d'attirer les capitaux privés libanais ainsi que la finance internationale. Cet objectif relève d'une démarche plus générale adoptée par les pouvoirs publics, avec l'appui du système des Nations Unies, pour mobiliser les Libanais eux-mêmes, qu'ils résident dans le pays ou à l'étranger, afin qu'ils contribuent aux ressources humaines, techniques et financières du pays.

27. Le fait que les pays et les organismes internationaux aient reconnu de plus en plus au cours de la période que le pays était stable et son économie active et prometteuse marque une évolution encourageante. Les restrictions imposées au commerce avec le Liban ont été levées, et les garanties de crédit à l'exportation ont été rétablies par les principaux pays industrialisés. Le secteur privé manifeste un intérêt considérable pour l'exploration des possibilités de financement et d'exécution des activités de reconstruction. Le retour d'un certain nombre de sociétés internationales libanaises importantes, qui souhaitent réinstaller leur siège au Liban et développer l'activité économique locale, est un autre phénomène.

E. Personnes déplacées

28. Le retour et la réintégration des personnes déplacées constituent un problème particulièrement important : environ 90 000 familles, soit quelque 500 000 personnes, ont été déplacées entre 1975 et 1991. Au milieu de l'année 1994, environ 17 000 familles avaient été réintégrées dans leurs localités d'origine. Pendant la période, le Gouvernement a rétabli la sécurité dans les zones de déplacement, mesure renforcée en juillet 1994 par un important déploiement de l'armée libanaise dans les districts du Haut-Matn, d'Aley et de Chouf. Le Gouvernement a également créé des comités d'arbitrage dans la majorité des villages de retour. Toutes les terres agricoles et les propriétés privées ont été restituées à leurs propriétaires légitimes.

29. Le Gouvernement fournit un certain appui financier aux familles afin de les encourager à retourner dans leurs foyers et à s'y réintégrer. Les efforts du Gouvernement ont porté prioritairement sur l'expulsion des occupants sans titre des bâtiments publics et des habitations occupées illégalement. À la fin mai 1994, 15 800 ordres d'expulsion avaient été lancés et 12 700 avaient été exécutés. On a entrepris l'évaluation détaillée de la reconstruction des infrastructures matérielles des villages de retour, qui sera prise en charge par le CDR et les ministères techniques. Des organisations non gouvernementales fournissent, en collaboration avec le Ministère des personnes déplacées, un certain soutien aux opérations sur le terrain et au développement communautaire. Le lancement le 1er juillet 1994 du programme d'assistance technique du PNUD, en collaboration avec les Volontaires des Nations Unies et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), renforcera considérablement la capacité opérationnelle du Ministère.

30. Au cours de l'été 1994, le Gouvernement prévoit d'aider financièrement 8 000 familles résidant dans 26 villages de retour à rénover et reconstruire des logements. Les principaux objectifs sont non seulement de soutenir la reconstruction des logements et le développement communautaire, mais également de fournir des emplois permanents et rémunérés et des sources de revenu stables. Le manque de moyens et d'argent a entravé le programme de retour des personnes déplacées. Dans ce contexte, le Parlement a approuvé un crédit de 450 millions de dollars (dont 10 millions de dollars pour l'infrastructure sociale) pour achever le programme de retour et assurer la réinsertion socio-économique des intéressés et un crédit de 100 millions de dollars pour le sud du Liban. Cependant, la plupart de ces ressources ne sont pas directement disponibles. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies, agissant en collaboration avec le PNUD, secondera probablement le Ministère des personnes déplacées dans ses efforts de mobilisation des fonds.

31. Le problème des 130 000 apatrides et personnes sans papiers d'identité qui vivent au Liban depuis un certain temps a finalement été résolu en juillet 1994 pour la majorité d'entre eux, puisque le Gouvernement a décidé de leur accorder la nationalité libanaise.

II. RÔLE ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

32. Le renforcement de la présence des organismes des Nations Unies établis au Liban au cours de la période est un signe de stabilisation et de confiance dans la reconstruction et le développement. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (avec un directeur de pays basé en Syrie), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) (couvrant également la Jordanie et la Syrie) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) se sont ainsi implantés sur place en 1994. En outre, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a annoncé le retour à Beyrouth de son bureau régional pour la fin 1994, et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a décidé en juin 1994 de réinstaller dans cette ville son siège permanent.

33. Les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies requérant la présence de personnel international dans les régions reculées ont fortement augmenté au cours de la période, surtout dans le sud du pays, dans les domaines de l'aide humanitaire, du relèvement d'urgence, de l'hygiène du milieu et de l'agriculture, et dans la Bekaa, dans les domaines du développement intégré, de la lutte contre le trafics de drogues, de l'hygiène du milieu et de l'agriculture.

34. L'aide économique apportée par les Nations Unies au Liban est organisée à l'échelon central par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques du Secrétariat de l'ONU. Sur le terrain, le Programme d'aide à la reconstruction et au développement du Liban (UNARDOL) assure la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies.

A. Aide des Nations Unies à la reconstruction et au développement du Liban (UNARDOL)

35. Le coordonnateur résident de l'UNARDOL a continué de diriger et d'administrer pendant la période l'aide apportée par les organismes des Nations Unies à la réalisation des objectifs nationaux et des programmes de reconstruction et de développement du Liban.

36. Au moment de la planification du vaste programme de reconstruction du Gouvernement, l'UNARDOL a assuré la coordination de toute une série d'activités visant à faciliter la transition entre situation d'urgence et relèvement. L'évaluation des besoins socio-économiques a été entreprise par l'UNARDOL dans le sud du Liban, et un programme d'appui prioritaire de 12 millions de dollars a été mis au point. Tandis que les travaux de relèvement sont en cours dans divers secteurs, la FINUL et le coordonnateur de l'UNARDOL tiennent des consultations sur les moyens d'accélérer les travaux de relèvement et de soutenir les autorités locales afin d'améliorer les conditions de vie de la population locale. On s'attend que l'UNARDOL tente de mobiliser le surcroît de ressources dont elle a besoin pour cela.

37. L'UNARDOL prône avec le PNUD l'élargissement et l'application du concept de développement humain durable. Elle a continué de fournir des conseils sur des questions clefs, notamment le renouvellement et le développement institutionnels, l'atténuation des effets du paupérisme et le développement social. Son coordonnateur a poursuivi ses relations, ses consultations et sa collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) en ce qui concerne leur politique et leur soutien au programme exécuté au Liban.

38. Le Gouvernement n'a pas clairement désigné l'institution responsable de l'administration de la coopération technique, ce qui a réduit l'efficacité du soutien apporté par les organismes des Nations Unies et les autres donateurs. L'UNARDOL et le PNUD ont conseillé le Gouvernement sur cette question et une activité de coopération technique devrait commencer prochainement. La coopération technique des Nations Unies au Liban est également à l'examen dans le cadre de la préparation de la note de stratégie nationale.

39. L'UNARDOL a poursuivi la mise à jour, le développement et l'amélioration de sa base de données sur la coopération en faveur du développement (plus de 600 projets), ce qui a permis de diffuser régulièrement des informations auprès de tous les partenaires du développement dans les domaines du développement économique, de la reconstruction et de l'assistance économique. Cette base de données sert également de source au Rapport sur la coopération pour le développement, dont la prochaine livraison paraîtra en septembre 1994.

40. Selon les premières données sur l'assistance extérieure que l'UNARDOL a compilées, les donateurs ont déboursé 131 millions de dollars en 1993, contre 158 millions en 1991 et 95 millions en 1992. On s'attend à des chiffres nettement supérieurs en 1994, en raison de l'intensification des activités de reconstruction. La part du système des Nations Unies dans l'assistance extérieure s'est élevée à 14,9 millions de dollars, contre 11,9 millions en 1991 et 6,4 millions en 1992. L'aide des Nations Unies prend exclusivement la forme de dons. Son augmentation en 1993 tient surtout à l'aide au relèvement

d'urgence du sud du Liban. Les décaissements au titre des activités de développement des Nations Unies en 1993 ont été nettement supérieurs à ceux de 1992, tout en restant modestes dans l'absolu. Les décaissements du PNUD se sont élevés à 2,9 millions de dollars en 1993, contre 1,9 million en 1992. Ces chiffres ne comprennent pas l'aide fournie par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aux réfugiés palestiniens au Liban, à savoir 26,8 millions de dollars en 1991, 35,6 millions en 1992 et 35,9 millions en 1993.

41. La coordination des réactions face à la crise du sud du Liban et de la Bekaa occidentale est à mettre à l'actif du bureau du coordonnateur de l'UNARDOL. La coordination de l'aide humanitaire à l'appui de l'action du Gouvernement a été prise en charge par le Groupe de travail interinstitutions pour la gestion des situations d'urgence, qui, en cas de situation d'extrême urgence, exerce des pouvoirs élargis et opère au niveau du Comité de coordination des chefs de mission des Nations Unies. Ce groupe de travail, qui réunit des représentants du Haut Comité de secours et des principaux donateurs, y compris des organisations non gouvernementales internationales, s'est révélé un mécanisme efficace pour éviter les doubles emplois, maintenir la cohérence et la convergence de l'aide humanitaire et suivre et analyser les progrès réalisés.

42. Les activités entreprises par les organismes des Nations Unies en collaboration avec le Haut Comité de secours et les organisations non gouvernementales ont été les suivantes : suivi de la situation et des besoins de la population et présentation de rapports périodiques au Gouvernement et aux partenaires du développement; services consultatifs et services d'appui auprès du Haut Comité de secours pour la gestion des opérations d'urgence; secours d'urgence pendant et immédiatement après la phase aiguë de la crise; mobilisation de ressources pour la reconstruction des logements, le relèvement de l'agriculture, des soins de santé primaires et des autres services sociaux; élaboration et exécution d'un programme d'aide d'urgence pour la reconstruction dans divers secteurs.

43. L'une des grandes activités a été la reconstruction d'urgence, par Habitat, sous la supervision du coordonnateur de l'UNARDOL, de 622 habitations et de 24 infrastructures sociales entre septembre 1993 et la mi-juin 1994. Ce projet, rendu possible par une avance de 5 millions de dollars du Fonds central de secours d'urgence en août 1993, a fait l'objet des éloges unanimes du Gouvernement et des autres partenaires du développement. La coordination et l'excellente coopération entre les institutions des Nations Unies apportant une aide d'urgence et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ont contribué aux résultats.

44. Le coordonnateur de l'UNARDOL a continué d'encourager et de soutenir les activités des différents groupes de travail et d'étude interinstitutions qui interviennent dans les programmes de développement. Ces groupes interinstitutions s'occupent du retour et de la réinsertion des personnes déplacées, de l'enseignement et de l'environnement.

45. L'UNARDOL a fourni un appui particulier aux initiatives des organisations non gouvernementales. Elle s'est particulièrement intéressée aux activités relatives à la résolution des conflits et à l'éducation en matière de droits de

l'homme, à la paix et à la démocratie, notamment au programme parrainé par l'Association internationale de recherche sur la paix et les réunions organisées par le Lions Club et le Comité libanais pour la paix.

46. L'UNARDOL a continué de réunir régulièrement les représentants des donateurs, grâce à quoi il a pu canaliser les ressources et rassembler les donateurs en faveur d'un certain nombre de tâches prioritaires. Les relations bilatérales avec les représentants des bailleurs de fonds ont été maintenues et le coordonnateur de l'UNARDOL s'est rendu dans un certain nombre de pays donateurs. L'UNARDOL est aussi restée en étroite relation de travail avec la Banque mondiale en vue de conjuguer les efforts et de faciliter les financements mixtes.

47. À la suite de l'escalade de la violence dans le sud du Liban à la fin de juillet 1993, le Gouvernement a demandé l'assistance des Nations Unies, et le Secrétaire général a lancé un appel à tous les partenaires en s'appuyant sur les conclusions d'une mission interinstitutions des Nations Unies. Le coordonnateur de l'UNARDOL a joué un rôle actif dans le suivi de cet appel aux donateurs. Le Gouvernement koweïtien a généreusement offert 25 millions de dollars à la fin de 1993. D'importantes contributions ont également été versées par l'Autriche, l'Italie, le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND), la Banque islamique de développement, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), les Ministres arabes de la santé, et le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU (par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Habitat, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des organisations non gouvernementales). Une avance de 5 millions de dollars octroyée par le Fonds central de secours d'urgence en août 1993 a servi à la reconstruction des habitations détruites dans la zone couverte par la FINUL. Le Gouvernement libanais a contribué au remboursement de cette avance à concurrence de 1 million de dollars. D'autres contributions ont été versées par le Danemark et la Suède. En ce qui concerne la reconstruction d'urgence des habitations dans le sud du Liban, le Gouvernement a demandé aux Nations Unies une assistance supplémentaire pour répondre aux besoins apparus au cours des années précédentes. Cinq millions de dollars seraient nécessaires, dont le Gouvernement libanais fournira encore 1 million.

48. Une transition harmonieuse entre le processus de paix et celui du développement exige des ressources considérables; or, les ressources sont de plus en plus difficiles à mobiliser, principalement en raison d'une modification des priorités dans la région. Comme on l'a vu, il est urgent d'améliorer la situation de la population locale dans le sud du Liban en répondant à ses besoins fondamentaux (12 millions de dollars). Il est tout aussi urgent d'intensifier les efforts de rénovation institutionnelle de développement des compétences et de promotion d'un développement humain durable; à cet égard, les besoins ont été évalués, pour une période initiale de trois ans, à plus de 200 millions de dollars, dont seule une petite partie est actuellement disponible. Enfin, des ressources supplémentaires considérables seront nécessaires pour répondre aux besoins d'installation et de réinsertion de dizaines de milliers de personnes déplacées. Ces derniers mois, le coordonnateur de l'UNARDOL a redoublé ses efforts de mobilisation des ressources, notamment des fonds de concours du Gouvernement.

B. Secrétariat de l'ONU

49. Au cours de la période considérée, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement de l'ONU a entrepris une mission au Liban pour évaluer les besoins en formation du secteur public et élaborer un projet de réorganisation de l'Institut national de l'administration publique de Beyrouth.

50. À la suite de l'escalade de la violence dans le sud du Liban en juillet 1993, le Département des affaires humanitaires de l'ONU a envoyé au Liban une mission interorganisations chargée de préparer un appel global en faveur de la population des zones touchées par le conflit. Un appel, lancé le 20 août 1993, portait notamment sur les domaines suivants : logement, aide alimentaire d'urgence, agriculture, soins de santé, eau et hygiène, et éducation.

51. En avril 1994, face à la nécessité d'étendre d'urgence l'effort de reconstruction aux autres villages, le Département des affaires humanitaires et Habitat ont réitéré ensemble l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle participe davantage à la reconstitution des réserves du Fonds central autorenouvelable de secours d'urgence. Le Gouvernement libanais a déjà versé 1 million de dollars, pour marquer sa reconnaissance pour les résultats obtenus.

52. Par le biais de la Division mixte CESAO/FAO, la CESAO a réalisé les projets suivants : un atelier national de formation à la gestion des exploitations agricoles et à la planification et l'analyse de projets, une étude sur le réaménagement du système de crédit agricole et une évaluation des politiques et des programmes de développement rural. En outre, deux projets lancés en 1993, un guide agricole et une étude sur la commercialisation des produits agricoles, devraient être achevés en 1994. Dans le domaine du transport, l'assistance au Gouvernement libanais a compris un levé hydrographique, l'établissement de cartes marines, des services consultatifs pour la gestion, la reconstruction et le développement du port de Beyrouth, ainsi qu'une aide à la création de zones franches, à l'élaboration de la politique et de la planification des transports, à l'organisation de la section des transports et à la formation en matière de transports et, enfin, un projet de restructuration du Ministère des transports. Dans le domaine du développement social, la CESAO a envoyé deux missions consultatives sur l'architecture accessible aux handicapés.

53. Dans le domaine de l'industrie, de la science et de la technique, la CESAO a organisé des stages et réunions :

a) Stage sur l'intégration de la science et de la technique à la gestion et la planification du développement. Il a été demandé à la CESAO et à l'ONUDI d'aider à mettre en place un stage de formation à la négociation dans le domaine des technologies à l'intention des hauts fonctionnaires et des décideurs du secteur privé;

b) Constitution d'un groupe d'experts pour la recherche de substituts aux agents de raréfaction de l'ozone dans la région de l'Asie occidentale. En complément, la CESAO et l'ONUDI ont organisé des sessions régionales de formation aux techniques de remplacement, à l'intention des ingénieurs travaillant dans des industries jugées dangereuses pour la couche d'ozone;

/...

c) Participation de conseillers régionaux à l'étude des procédés de fabrication utilisés dans les cimenteries du nord du Liban et de leur impact sur l'environnement, débouchant sur des recommandations en matière de protection. Les conseillers ont également participé à l'évaluation des risques écologiques de la mise en décharge brute des déchets d'une usine utilisant de l'amiante.

Politiques macro-économiques

54. La CESAO a rédigé et publié une étude sur la réforme économique et la reconstruction couvrant la période 1990-1992.

Développement social

55. L'assistance a essentiellement pris la forme de services consultatifs dans le domaine de l'accessibilité aux handicapés; deux missions ont été entreprises au cours de la période.

C. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

56. L'année à l'examen marque le milieu du programme de coopération 1992-1996. La mise en oeuvre de celui-ci s'inscrit dans un contexte politique en pleine évolution. Le nouveau climat politique a permis à l'UNICEF, agissant dans le cadre du programme à moyen terme, d'aider le pays à atteindre les objectifs mondiaux des Nations Unies en faveur des enfants pour les années 90.

57. Le secteur médico-sanitaire a vu un certain nombre de réalisations. Selon une stratégie axée sur les soins de santé primaires, on a élaboré une politique nationale de la santé et contribué à la remise en état des infrastructures du pays. En collaboration avec l'OMS et d'autres organismes internationaux, l'UNICEF a entrepris le développement et le renforcement du système des soins de santé primaires, particulièrement dans les régions insuffisamment desservies.

58. En octobre 1993 et mars 1994, l'UNICEF a procédé à deux distributions de médicaments essentiels dans 700 dispensaires des secteurs public et privé.

59. Les derniers chiffres disponibles sur la couverture vaccinale indiquent que 87 % des enfants de moins de 1 an sont immunisés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la poliomyélite, et 65 % contre la rougeole. Aucun cas de poliomyélite n'a été déclaré depuis le début de 1992.

60. Les soins de santé maternelle et infantile ont été considérablement améliorés, et on s'est attaché davantage à promouvoir l'allaitement naturel. Cinq hôpitaux publics et six hôpitaux privés ont pris l'engagement de devenir des hôpitaux "amis des bébés"; ces hôpitaux centralisent les informations disponibles sur l'incidence des maladies contagieuses. Huit stages de formation à la gestion de l'allaitement ont été organisés dans 10 hôpitaux à l'intention de 476 agents médico-sanitaires.

61. Dans le cadre du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement et de prévention des maladies diarrhéiques, on s'est efforcé de juguler les épidémies à vecteur hydrique signalées dans l'ensemble du pays.

62. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a secondé la création d'une base de données informatisées au Ministère de l'éducation et la formation du personnel du Centre de recherche pédagogique. Un projet mondial a été lancé en 1993 par le bureau régional de l'UNICEF à Amman, l'Université de Toronto (Canada) et l'Équipe nationale libanaise. On a organisé plusieurs stages pilotes et fourni du matériel pédagogique à 75 écoles pilotes. En outre, les fonds récoltés en 1993 pour le programme d'urgence ont permis de remettre en état 53 écoles dans le sud du Liban.

63. Dans le cadre du projet Éducation pour la paix, l'UNICEF aide le Ministère de l'éducation à formuler une politique cohérente et à mettre en place une structure adaptée à l'enseignement extrascolaire. De janvier à novembre 1993, 2 141 éducateurs appartenant ou non au système scolaire ont ainsi été formés. De plus, un millier d'éducateurs reçoivent une formation entre mai 1993 et la fin de l'été 1994.

D. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

64. Pendant la période à l'examen, le PNUD s'est efforcé de mettre en oeuvre avec le Gouvernement le troisième programme du Liban. Des activités ont été lancées dans trois domaines : a) reconstitution du secteur public, par l'aide à la gestion de l'économie et à la réforme de l'administration publique; b) reconstruction sociale; c) relance de l'économie par un développement équilibré.

65. Le PNUD a rédigé une note d'information et entamé le dialogue avec les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales pour rendre effectif le principe central du développement humain durable. Il a lancé plusieurs initiatives et élaboré un certain nombre de projets en étroite coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le programme METAP de la Banque mondiale.

66. Pour ce qui est de la reconstitution du secteur public, conformément à l'approche-programme, le PNUD a établi à la demande du Gouvernement libanais un programme complet de réforme et de rénovation de l'administration publique. À titre de première mesure, on a créé un service d'aménagement institutionnel et un service de gestion de la coopération technique, réalisations représentant ensemble un budget de 1,2 million de dollars. Le PNUD a également participé à la mise en oeuvre de deux projets visant à réformer l'administration des statistiques et l'administration des finances publiques. Une proposition de programme complet, incluant une réforme douanière et fiscale, a été soumise au Gouvernement libanais pour examen.

67. Le PNUD a d'autre part participé à la réalisation du projet PNUD/FAO intitulé "Réorganisation du Ministère de l'agriculture, phase II", visant à améliorer les capacités de gestion du Ministère, et du projet PNUD/OACI de revitalisation de l'administration de l'aviation civile. Ces deux projets ont nettement avancé durant la période et ils devraient atteindre leurs objectifs en 1995. Le PNUD a également contribué à élaborer deux projets d'assistance technique, pour la création d'un centre d'information sur le commerce et pour la mise au point d'un plan-cadre pour le tourisme.

68. Ensuite, dans le domaine de la reconstruction sociale, le PNUD a collaboré avec les Volontaires des Nations Unies et Habitat au lancement d'un programme de réintégration des personnes déplacées. Une assistance technique a été fournie au Ministère des personnes déplacées, et une aide directe apportée sous forme essentiellement de reconstruction de logements (en reprenant l'expérience de l'année précédente au sud du Liban) et de promotion des perspectives sociales et économiques dans les zones de retour.

69. D'autre part, un programme conjoint PNUD/UNESCO a été lancé pour la réhabilitation de la Direction générale des antiquités et pour faire des fouilles au centre de Beyrouth.

70. En vue d'améliorer la situation socio-économique des femmes, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a lancé un programme quadriennal de renforcement institutionnel dans les domaines du crédit, de la formation et de l'initiation aux affaires. La phase préparatoire en cours a pour objectif de déterminer les besoins et les contraintes que connaissent les femmes qui dirigent une entreprise, ainsi que l'aptitude des institutions financières à prendre en compte les petites entreprises et les femmes. Des activités parallèles ont été entreprises, telles que la mise en place d'un dispositif régional de formation intégrant les femmes et la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

71. Enfin, dans le domaine du développement équilibré, on a achevé en coopération avec le PNUCID la mise au point d'un programme de développement rural intégré pour la région Baalbek-Hermel, qui est devenu opérationnel au début de 1994 (soit un investissement de 4,2 millions de dollars sur 18 mois). L'objectif à long terme est l'amélioration des infrastructures et de la situation socio-économique, mais la première phase du programme est axée sur la recherche de revenus de substitution dans les régions d'où l'on a éliminé les cultures illicites.

72. Pour atteindre l'objectif politique que représente le recul du paupérisme et freiner le dépeuplement des zones rurales, le Gouvernement prépare avec l'aide du PNUD la création d'un fonds de développement communautaire qui offrira une assistance technique ou financière aux communautés rurales pour la réalisation de projets d'infrastructure sociale.

73. Le PNUD a aidé Habitat à appliquer le Programme de reconstruction d'urgence dans le sud du Liban.

74. Enfin, le PNUD a lancé un projet de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN). L'enveloppe de services consultatifs et des services d'assistance technique du programme a permis de financer plusieurs missions interorganisations et sectorielles, des activités de formation et la participation à des journées d'étude et des conférences.

E. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

75. Le rapport annuel du Commissaire général à l'Assemblée générale donnera une description détaillée des activités de l'UNRWA pendant la période allant

/...

du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994. On trouvera ci-après un résumé succinct des principales opérations menées par l'Office en faveur des réfugiés palestiniens au Liban du milieu de l'année 1993 au milieu de l'année 1994.

76. Il convient d'abord de noter qu'en application de la résolution 47/155 et de la décision 48/450 de l'Assemblée générale, l'Office a poursuivi ses opérations en faveur des réfugiés palestiniens pendant toute la durée du conflit et que son personnel est resté en fonctions.

77. En temps normal, l'Office ne fournit de services qu'aux réfugiés palestiniens immatriculés, dont le nombre au Liban s'élevait à 338 000 au 30 juin 1994. Toutefois, en raison des séquelles des longues années de conflit, il a continué de dispenser une assistance d'urgence à l'ensemble de la communauté palestinienne. Il a aussi participé activement avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires internationales à l'action en faveur de la population libanaise en général, notamment en étendant ses prestations aux Libanais dans le besoin vivant à proximité des Palestiniens pauvres.

78. Au Liban, l'Office dispense un enseignement dans 76 écoles élémentaires et préparatoires et dans une école secondaire. Environ 1 300 enseignants s'occupent de 34 000 élèves. Vu l'impossibilité pour les réfugiés palestiniens au centre du Liban de fréquenter les écoles publiques, et vu le coût prohibitif des écoles privées, l'Office a décidé à la fin de 1993 d'ouvrir une école secondaire dans la région de Beyrouth. En outre, on a engagé les travaux de construction de quatre écoles et de rénovation de six autres établissements. Plusieurs écoles continuent de fonctionner en double journée, ce qui prive les élèves de toute activité extrascolaire. Le centre de formation professionnelle de l'UNRWA a fonctionné normalement et a pu accueillir plus de 500 hommes et une centaine de femmes. L'Office a attribué des bourses d'études universitaires à plusieurs étudiants réfugiés qui avaient brillé à l'examen du baccalauréat.

79. Dans le domaine de la santé, l'Office est resté le principal dispensateur de soins de santé primaires et secondaires aux réfugiés palestiniens et aux autres Palestiniens nécessiteux. Ces soins sont assurés par un vaste réseau de 26 dispensaires et de plusieurs hôpitaux et laboratoires spécialisés. Le programme de santé a été complété par des services hospitaliers fournis par le biais d'arrangements contractuels avec 12 hôpitaux de médecine générale et deux hôpitaux psychiatriques. Grâce à la formation donnée au personnel médical et infirmier, à la fourniture de matériel de première nécessité et à l'engagement de personnel supplémentaire, on a pu proposer des services de planification familiale dans 18 cliniques de l'Office. On a pu disposer des fonds nécessaires à la construction ou la remise en état de plusieurs dispensaires, mais on manque de ressources pour régler les problèmes d'hygiène qui se posent encore dans un certain nombre de camps. L'Office n'a pas pu récolter les 12 millions de dollars nécessaires à la réalisation, dans les camps, d'équipements d'infrastructure nécessaires à l'approvisionnement en eau, à l'évacuation des égouts et eaux usées et à la gestion des déchets solides. Confronté à certains besoins urgents, l'Office a reprogrammé son budget de manière à financer des travaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans deux camps.

80. L'Office a dispensé des services sociaux et de secours à la population réfugiée. La communauté des réfugiés palestiniens au Liban a toujours le taux le plus élevé de personnes prises en charge par le programme relatif aux situations particulièrement critiques, soit 10,8 %, en raison du nombre des ménages sans hommes adultes et des restrictions imposées à l'embauche de Palestiniens dans de nombreux secteurs de l'économie locale. Plusieurs familles avaient trouvé refuge dans des immeubles abandonnés, mais ceux-ci ont été réclamés par leurs propriétaires légitimes. D'autres familles vivaient sur des terrains vagues dans des abris de fortune. Une enquête effectuée au début de 1994 a révélé que plus de 4 000 familles n'avaient pas encore de logement décent.

81. Malgré les contraintes économiques, des projets de petite entreprise destinés aux familles pauvres ont eu des résultats positifs. Des groupes de femmes ont été formés à la gestion des programmes communautaires et, à la mi-1994, trois des 12 centres destinés aux femmes étaient administrés par la population locale. Les centres ont dispensé une formation aux techniques de production et aux activités génératrices de recettes ainsi que des cours d'alphabétisation. Sur l'ensemble de l'année, une centaine de femmes ont participé aux cours et une formation juridique de base a été proposée au camp d'Ein el-Hilweh. Deux pour cent des femmes qui fréquentent régulièrement les centres étant handicapées, l'Office a cherché à mieux coordonner les efforts pour les faire participer au programme. Les centres communautaires de réadaptation ont également reçu une formation en matière d'administration des programmes et de gestion financière de base, ainsi qu'en matière de réadaptation.

82. Le budget des programmes ordinaires de l'Office était d'environ 38 millions de dollars en 1994, à quoi s'ajoutent 1,5 million de dollars destinés aux mesures d'urgence. Sur ces 38 millions de dollars, 17,3 millions ont été alloués à l'éducation, 7,8 millions à la santé, 7,4 millions aux services sociaux et services de secours, 2,5 millions aux services opérationnels et 2,8 millions aux services communs.

F. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

83. Les réfugiés qui bénéficient d'une aide du HCR au Liban sont évalués à environ 6 000 personnes, la plupart en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient. Un groupe de 1 500 apatrides est en outre assisté depuis des années. En raison de la détérioration de la situation économique, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile nécessitant l'assistance du HCR est en constante augmentation.

84. Comme par le passé, le HCR a fourni une assistance aux personnes et aux familles sous forme d'allocations de subsistance, de soins médicaux de services d'orientation et de bourses d'études. Le HCR, qui continue de privilégier la recherche de solutions locales durables, a mis sur pied un projet d'assistance juridique, qui vise à instituer un dispositif de coopération entre les autorités libanaises et le HCR pour les questions de naturalisation. Des journées d'étude sur les problèmes de protection ont ainsi été organisées en mars 1994, pour mieux sensibiliser le public au sort des réfugiés et des apatrides qui se trouvent au Liban.

85. En juillet 1993, le HCR a débloqué 100 000 dollars de son fonds d'urgence pour aider les personnes déplacées par les opérations militaires dans le sud du pays.

G. Programme alimentaire mondial

86. Les opérations de distribution de l'aide alimentaire du PAM, qui étaient prévues dans le cadre de la phase d'expansion III du programme 524 d'alimentation des enfants et des jeunes dans les écoles et des groupes vulnérables dans les centres de santé maternelle et infantile, ont démarré au début de janvier 1993. Le programme, qui doit durer quatre ans, coûtera au total 13,2 millions de dollars au PAM. Au cours de son exécution, l'aide alimentaire du PAM sera distribuée à 118 000 pensionnaires et demi-pensionnaires dans quelque 170 centres sociaux, à 70 000 femmes enceintes, mères allaitantes et enfants en bas âge dans 35 centres de protection maternelle et infantile et à 13 000 écoliers dans deux cantines scolaires. L'objectif de cette aide est d'améliorer la consommation d'aliments des enfants qui suivent un enseignement général ou une formation professionnelle dans les centres sociaux, d'accroître le nombre de femmes bénéficiant de consultations pré- et postnatales dans les centres de SMI, ainsi que la fréquence et la qualité de ces consultations, et de donner des repas aux écoliers pour régler les problèmes immédiats de sous-alimentation.

H. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)

87. Pendant la période, on a achevé l'élaboration d'un descriptif de projet de 4,2 millions de dollars concernant la première phase du Programme intégré de développement par zone pour les régions de Baalbek et Hermel (vallée de la Bekaa). La contribution du PNUCID à cette première phase s'élève à 3 millions de dollars, celle du PNUD à 1,2 million de dollars. Le Programme a pour but de soutenir les efforts que déploie le Gouvernement pour éliminer la drogue. La première phase prévoit une aide immédiate aux agriculteurs qui ont perdu leur revenu en raison des campagnes d'élimination des cultures illicites, ainsi que la mise en place d'activités de démarrage conduisant à un développement durable grâce au développement de l'agriculture, à l'amélioration des services médico-sanitaires et sociaux et de l'enseignement et à l'exploitation de sources de revenu non agricoles.

88. Conformément au projet multisectoriel biennal de lutte contre la drogue financé par le PNUCID, signé en mars 1993, le PNUCID a continué à fournir des conseils juridiques au Gouvernement du Liban pour l'aider à se doter d'un appareil institutionnel de lutte contre la drogue. En collaboration avec les autorités libanaises, le PNUCID a dispensé un cours de formation à l'application des lois relatives à la drogue à l'intention de 20 policiers, en octobre 1993, et un cours de formation à la lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes à l'intention de 20 administrateurs, en décembre 1993. En janvier 1994, le PNUCID a également procédé à l'évaluation rapide de la réduction de la demande dans la région de Beyrouth. Du matériel, dont un système de communication aux normes courantes, a été fourni aux autorités libanaises. En avril 1994, une mission consultative juridique a été entreprise

afin de définir un mécanisme permettant de combattre et de surveiller durablement les cultures illicites dans la vallée de la Bekaa.

89. Le PNUCID, en collaboration avec la FAO agissant comme agent d'exécution, finance un projet d'une durée d'un an, consistant à recenser et à surveiller les cultures de chanvre et de pavot par télédétection. Le projet a été signé en juin 1994 et coûtera 230 000 dollars.

I. Organisation internationale du Travail

90. À la fin 1993, l'OIT et le PNUD ont lancé un projet intitulé "Relèvement national et mise au point d'un programme de formation accélérée". Dans le cadre de ce projet de remise en état et de développement d'un centre de formation pour adultes, un programme actualisé de formation accélérée à divers métiers a été mis en place à l'intention surtout des chômeurs et des personnes déplacées.

91. L'OIT, en étroite collaboration avec le PNUD, a formulé une proposition de programme concernant le volet de l'assistance technique du Programme national de relèvement d'urgence (PRNU). Il s'agit de reconstruire les établissements d'enseignement professionnel et technique.

92. Une autre proposition de projet, intitulée "Enquête sur la population active et la main-d'oeuvre et développement des bureaux de placement", contribuerait à la création d'une base de données sûre permettant de lancer un système efficace d'informations sur le marché de l'emploi. Conçu à l'issue de la mission consultative multidisciplinaire que l'OIT a envoyée au Liban en février et mars 1993, le projet devrait débuter prochainement.

93. Pendant la période, plusieurs missions techniques ont été exécutées au Liban par des conseillers de l'OIT dans les domaines de l'emploi, des activités des employeurs et des normes internationales de travail. En outre, des missions spéciales ont été entreprises dans les domaines du droit du travail et de la formation professionnelle.

94. Dans le cadre d'une enquête sur toute la région, une étude sur la participation des femmes aux syndicats libanais a été lancée et menée à bien pendant la période.

95. Le Liban a été invité à participer à plusieurs séminaires régionaux, portant sur divers sujets, organisés par l'OIT en collaboration étroite avec le PNUD, l'Organisation arabe du travail (OAT) et la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA).

J. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

96. Le programme opérationnel de la FAO au Liban, d'un coût total de plus de 5 millions de dollars, comprend 17 projets financés par trois grandes sources : le PNUD, le Fonds d'affectation spéciale de la FAO et le Programme de coopération technique de la FAO.

97. Quatre projets FAO/PNUD, d'un budget total de 2 010 000 dollars, sont actuellement en cours d'exécution : réorganisation et revitalisation du Ministère de l'agriculture; élimination des cultures illicites; relance de l'oléiculture dans le sud du pays; contrôle de la qualité des aliments d'origine animale. Le budget annuel de ces quatre projets s'est élevé à 482 000 dollars en 1993, et à 964 000 dollars en 1994.

98. Sont également en cours d'exécution sept projets financés par le Fonds d'affectation spéciale à hauteur de 2 324 000 dollars. Deux de ces projets ont pour but la revitalisation du Ministère de l'agriculture et le renforcement de son service de la planification. Trois projets exécutés par le Bureau des opérations spéciales de secours (OSRO) de la FAO consistent à distribuer d'urgence du matériel de pêche et des fournitures agricoles et vétérinaires de base dans le sud et dans la Bekaa occidentale, et à aider au développement de l'agriculture. Le PNUCID finance un projet de télédétection des cultures de pavot dans la vallée de la Bekaa. Les dépenses engagées pour les sept projets en question se sont élevées à 192 000 dollars en 1993, mais elles seront portées à 2 415 000 dollars en 1994.

99. Enfin, six projets financés par le programme de coopération technique de la FAO, d'un budget total de 961 000 dollars, sont actuellement en cours d'exécution. La FAO a ainsi poursuivi sa campagne de vaccination contre la peste bovine, et elle a installé et mis en service une usine de production de semences. Un projet de 297 000 dollars permet de dispenser une formation au personnel du Ministère de l'agriculture, au siège de celui-ci et dans ses bureaux régionaux. Un autre projet, d'un coût de 198 000 dollars, aide le Gouvernement à mettre en place un encadrement réglementaire et normatif pour l'utilisation des pesticides. Enfin, dans le cadre général du développement durable et de la protection du milieu, deux autres projets d'assistance préparatoire en matière d'utilisation du compost et de communications ont récemment été exécutés. Un projet à échelle réelle d'utilisation du compost, d'un coût de 241 000 dollars, vient juste d'être adopté.

100. En octobre 1993, la mission du Centre d'investissement de la FAO a élaboré pour la Banque mondiale un projet de remise en état et de modernisation de réseaux d'irrigation, d'un coût de 62 millions de dollars. Ce projet a été examiné en avril 1994 et sera bientôt lancé.

K. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture (UNESCO)

101. Pendant la période, l'UNESCO a contribué à la reconstruction du Liban en établissant des programmes sectoriels ou sous-sectoriels, en élaborant et en lançant des projets et en mobilisant, dans certains cas, des contributions extérieures.

102. Dans les demandes de l'urbanisme et du patrimoine culturel, l'UNESCO a continué à aider les autorités libanaises à mettre au point des principes directeurs et des méthodes de travail pour la gestion du patrimoine archéologique de Beyrouth et à exécuter le projet PNUD/UNESCO intitulé "Réhabilitation de la Direction générale des antiquités et soutien à la reconstruction du centre-ville de Beyrouth". L'Italie, les Pays-Bas et le

Royaume-Uni ont apporté leur appui. De son côté, l'UNESCO a fourni les services consultatifs de spécialistes des sites archéologiques et historiques. Le succès qu'a été la découverte ces derniers mois des vestiges d'une cité phénicienne prouve l'importance et de la nécessité d'un tel projet à grande échelle. Les autres activités entreprises dans le cadre de ce projet sont notamment la création d'un Comité scientifique international, l'ouverture de fouilles destinées à sauvegarder les sites et la préparation d'une campagne internationale d'appel de fonds pour le Musée national de Beyrouth.

103. L'UNESCO met également en oeuvre le projet TOKTEN du PNUD, qui a reçu un accueil très positif. Les premières missions consultatives sont prévues pour le mois de septembre 1994.

104. L'UNESCO, en coopération avec le PNUD, a dégagé une approche-programme et établi des avant-projets en vue du relèvement immédiat du secteur de l'éducation. Des missions ont été entreprises dans le domaine du relèvement de l'enseignement supérieur et on met la dernière main à un projet de coopération dans ce sous-secteur.

105. L'UNESCO s'intéresse également au problème de l'environnement au Liban. Un programme d'appui à l'élaboration d'une politique libanaise de développement durable et de protection du milieu est prévu dans le proche avenir. Il s'agira d'élaborer des plans globaux d'aménagement du milieu et de gestion des ressources pouvant s'intégrer aux programmes de reconstruction et de développement du pays.

L. Organisation mondiale de la santé (OMS)

106. L'OMS a répondu à l'appel global lancé par le Département des affaires humanitaires en août 1993 en mettant en oeuvre des programmes d'un coût total de 1 250 000 dollars.

107. L'OMS a fourni cinq nécessaires médico-sanitaires d'urgence pour couvrir les besoins de 50 000 personnes pendant trois mois. Elle s'est également occupée de l'expédition de cinq autres nécessaires offerts par le Gouvernement italien.

108. L'OMS a reçu une contribution de donateurs répondant à l'appel global, à savoir : l'Italie, 584 000 dollars pour l'établissement d'un entrepôt pharmaceutique central; l'OPEC, 190 000 dollars pour l'équipement des hôpitaux publics; le Conseil des ministres arabes de la santé, 270 000 dollars pour la remise en état des installations médico-sanitaires. Ces contributions couvrent 76 % du coût des programmes proposés.

109. L'OMS aide le Gouvernement libanais à mener à bien les activités suivantes :

a) Établissement d'un entrepôt pharmaceutique central, ce qui suppose l'élaboration d'un plan d'action en collaboration avec le Ministère de la santé. Ce plan d'action comprendra le déploiement de spécialistes en pharmacie, la remise en état de l'entrepôt, l'approvisionnement en médicaments et en matériel, ainsi que la formation de pharmaciens libanais;

b) Équipement des hôpitaux publics. Un accord devrait être conclu prochainement entre l'OMS et l'OPEC;

c) Remise en état des installations médico-sanitaires. La rénovation des installations et la mise en place du matériel et des fournitures sont en cours.

M. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)

110. Au cours de la période, l'ONUUDI a fourni, au titre du projet général du PNUD concernant le redressement d'urgence, les services d'un consultant de haut niveau pendant deux mois afin de conseiller les pouvoirs publics sur l'élaboration d'une stratégie industrielle. Ce consultant a défini le cadre de la stratégie, en a précisé les objectifs et les priorités et a identifié les problèmes, les conditions préalables et les diverses politiques possibles de mise en oeuvre, aux niveaux micro-économique et macro-économique.

111. L'ONUUDI a également mis au point et approuvé les projets techniques suivants : a) demande d'avis au Ministère de l'industrie et du pétrole sur la stratégie de développement du secteur du bâtiment dans le domaine du développement industriel (SI/LES/94/802); b) identification de nouvelles technologies permettant d'améliorer la compétitivité de l'industrie libanaise (SI/LEB/94/801). Ces deux projets sont en cours d'exécution.

112. En août 1993, une délégation libanaise de haut niveau, en visite officielle au siège de l'ONUUDI, a débattu les projets prioritaires suivants : création d'un centre d'information industriel; rénovation de l'Institut de l'industrie; création de zones industrielles.

N. Banque mondiale

113. Au cours de la période, un prêt de 175 millions de dollars accordé par la Banque mondiale au projet de redressement et de reconstruction d'urgence a pris effet et 24 millions de dollars ont été versés au total. Ce projet s'inscrit dans le cadre du grand programme de redressement national d'urgence, qui prévoit des décaissements atteignant 2,3 milliards de dollars au cours de la période 1993-1996 pour la reconstruction des infrastructures physiques et sociales et pour le financement des services d'assistance technique. Le prêt de la Banque finance des projets de reconstruction d'urgence ayant une haute priorité dans le secteur de l'électricité, de l'eau, de l'assainissement, des déchets solides et de l'éducation, et apporte des crédits pour le logement et l'assistance technique.

114. Le 29 juin 1994, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé deux prêts pour le Liban : le premier, de 57,2 millions de dollars, pour soutenir un projet de remise en état et de modernisation de réseaux d'irrigation; le second, de 19,9 millions de dollars, pour soutenir un projet de gestion de la fiscalité et de valorisation des recettes.

115. La Banque a également commencé à préparer plusieurs autres projets.

116. La Banque se dispose à aider le Gouvernement libanais à mobiliser les ressources extérieures supplémentaires nécessaires au financement de son programme de reconstruction, en convoquant la réunion d'un groupe consultatif à la suite de celle des bailleurs de fonds de décembre 1991. La réunion est officieusement prévue pour la fin 1994.

O. Fonds monétaire international (FMI)

117. Au cours de la période, le FMI a prêté l'assistance technique et mené les activités suivantes :

<u>Date</u>	<u>Département du FMI</u>	<u>Activités/Objectifs</u>
1. 6-17 septembre 1993	Département des statistiques	Compilation des statistiques financières officielles
2. 9-17 septembre 1993	Département des finances publiques	Contrôle des dépenses
3. 5-18 octobre 1993	Département de la monnaie et des changes	Comptabilité de la Banque centrale
4. 2-12 novembre 1993	Département des statistiques	Mission de collecte de données dans différents domaines
5. 24 janvier-4 février 1993	Département de la monnaie et des changes	Instruments et régulation monétaires
6. 24 janvier-4 février 1993	Département des statistiques	Statistiques de la balance des paiements
7. 12-25 février 1994	Département des finances publiques	Taxes sur les biens et services
8. 22-29 avril 1994	Département des finances publiques	Valorisation des recettes et gestion de la fiscalité
9. 27 avril-15 mai 1994	Département Moyen-Orient	Consultations au titre de l'article IV

III. CONCLUSIONS

118. Au cours de la période examinée ici, l'économie libanaise a montré des signes de redressement encourageants sous l'effet du programme d'ajustement structurel et macro-économique suivi par le Gouvernement. Ce programme a permis de lancer plusieurs initiatives conduisant à une amélioration de la situation économique, qui semble maintenant consolidée. Le Gouvernement a également réussi à rallier le secteur privé et les expatriés libanais à l'effort national de reconstruction. En outre, l'état des finances publiques est lui aussi encourageant, tandis que le rétablissement de l'autorité de l'État dans toutes les régions du pays, excepté dans le sud, a donné confiance aux bailleurs de fonds.

119. Le Secrétaire général est convaincu que le système des Nations Unies devrait continuer à jouer un rôle dans la réalisation des objectifs nationaux du Liban et de ses programmes de reconstruction et de développement durable. Toutefois, la situation générale du Liban s'étant considérablement améliorée, la poursuite du programme UNARDOL dans sa forme actuelle n'est plus nécessaire. Par conséquent, le Secrétaire général recommande d'y mettre un terme à la fin de 1994 et de confier ce qui reste à faire aux soins du coordonnateur résident.
